

# PROPOSITION DE LOI SUR L'ENGAGEMENT ASSOCIATIF ADOPTÉE AU SÉNAT : DES AVANCÉES À CONFORTER

À l'initiative du député Sylvain Waserman, la proposition de loi en faveur de l'engagement associatif avait été adoptée en mai 2018 par l'Assemblée nationale. Un an plus tard, portée par Antoine Karam, ce sont les sénateurs qui l'ont également adoptée avec plusieurs avancées à conforter.

En sus de l'assouplissement de la responsabilité du dirigeant bénévole dans le cadre de la liquidation judiciaire, la proposition de loi reprenait un certain nombre de mesures demandées par Le Mouvement associatif, telles que la sensibilisation à la vie associative dans le cadre scolaire, un rapport sur l'affectation des comptes inactifs des associations vers le FDVA, ou encore permettre aux ressortissants algériens, dont les droits de séjour sont régis par un régime juridique spécial, de pouvoir réaliser un service civique.

S'appuyant sur le rapport « Pour une politique de vie associative ambitieuse et une société de l'engagement » remis le 8 juin 2018 au Premier Ministre, les sénateurs ont ajouté à ces mesures une meilleure revalorisation des congés liés à l'engagement associatif, et un dispositif d'harmonisation de la reconnaissance d'intérêt général des associations.

Dans un contexte où la question des contrats aidés dans le monde associatif n'a pas encore trouvé de réponse, Le Mouvement associatif salue également le premier pas de l'élargissement du dispositif « impact emploi », portant de 10 à 20 le nombre de salariés en-deçà duquel une association peut bénéficier du dispositif.

Dans le cadre de son prochain passage à l'Assemblée nationale, Le Mouvement associatif appelle les députés à conforter les mesures adoptées par les sénateurs, et à compléter le travail engagé par cette proposition de loi par un travail sur la protection des libertés associatives. Enfin, Le Mouvement associatif appelle à une discussion rapide autour de la proposition de loi complémentaire portée par Sarah El Hairy sur le volet trésorerie des associations.

## → À PROPOS DU MOUVEMENT ASSOCIATIF

Porte-voix des dynamiques associatives, le Mouvement associatif rassemble plus de 600 000 associations (soit 1 association sur 2 en France), réunies au sein de différentes organisations. Son ambition est de favoriser le développement d'une force associative utile et créative. Le Mouvement associatif intervient sur quatre axes de réflexion et d'action : l'engagement, l'économie, l'action publique et l'emploi.

## → MEMBRES DU MOUVEMENT ASSOCIATIF



## → CONTACT

Fula Mesika  
fmesika@lemouvementassociatif.org  
Responsable Communication  
Le Mouvement associatif